Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260605-DEL_37_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés : Ludovic VALLÉE, Claire LERAY
Absents :

Secrétaire de séance : Régis PERROT

Date de la convocation : 30/05/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 30/05/2026

Délibération n° 37_2026

Election des délégués pour les élections sénatoriales 2026

- Vu le code électoral ;
- Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 MAI 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Annick ROCHELLE, Mme Thérèse TOUCHEFEU, Cyrille MOREL et Alexis GUÉRIN. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués :

M. le président rappelle que 3 délégués sont à élire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures : Mme Annick ROCHELLE, Mr Christian LEFEUVRE, Mr Régis PERROT , il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :
- Mme Annick ROCHELLE : 13
- Mr Christian LEFEUVRE : 13
- Mr Régis PERROT : 13

Mme Annick ROCHELLE, Mr Christian LEFEUVRE et Mr Régis PERROT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

M. le président rappelle que 3 suppléants sont à élire.
Après enregistrement des candidatures : Mme Thérèse TOUCHEFEU, Mr Cédric FOUBERT, Mr Alexis GUÉRIN, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260605-DEL_37_2026-DE

Ont obtenu :

Mme Thérèse TOUCHEFEU : 13
Mr Cédric FOUBERT : 13
Mr Alexis GUÉRIN : 13

Mme Thérèse TOUCHEFEU, Mr Cédric FOUBERT et Mr Alexis GUÉRIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

A Le Loroux, le 8 juin 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

MAIRIE de LE LOROUX
35 (Ille-et-Vilaine)

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.